

Les retraités, ni privilégiés ni nantis

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, débattu à l'Assemblée nationale, porte à nouveau une politique d'austérité extrême, avec des coupes budgétaires tous azimuts dans les dépenses publiques dont :

- **4 milliards** sur les dépenses de fonctionnement de la Sécurité sociale.
- **1,7 milliard** sur les remboursements des frais de santé (augmentation du ticket modérateur, baisse des remboursements des médicaments et des indemnités journalières, remise en cause du 100 % pour les longues maladies (ALD) comme le cancer, plus de jours de carence, 2^e jour de solidarité).
- **3,6 milliards** sur les pensions de retraite en reportant la revalorisation des pensions de janvier à juillet 2025, soit une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des retraités, alors que depuis 2020 la perte cumulée pour chaque retraité représente plus de 3 mois de leur retraite.

Depuis plusieurs mois, une campagne est orchestrée entre des « experts », des économistes libéraux, des élus politiques de droite et d'extrême droite, ainsi que le patronat, pour considérer que les retraités sont privilégiés du point de vue de leur niveau de vie au regard du vécu des salariés actifs.

On peut lire dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale du gouvernement que le déficit public, de près de 6 % du PIB, résulte, en autres, « des dépenses de prestations vieillesse en nette hausse en raison de leur revalorisation sur l'inflation ». Le gouvernement décide de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier les retraites du régime général, du montant de l'inflation.

Ces mesures sont inacceptables et injustes face à la réalité que vivent les retraités depuis plusieurs années



Il faut rappeler que l'augmentation de 5,3 % en début d'année 2024 était un rattrapage partiel de la perte du pouvoir d'achat subie par les 17 millions de retraités vis-à-vis du niveau de l'inflation de 2023 (6 % en moyenne sur l'année).

Il est bon de rappeler également, tout en tenant compte des augmentations des pensions depuis 2020, que la perte réelle du pouvoir d'achat des retraités représente l'équivalent de 3 mois de retraite. **Avec une inflation ramenée autour de 2 %, le report de 6 mois va encore aggraver le niveau de vie de la grande majorité des retraités**, avec une baisse de 200 € à 300 €, après une « année blanche » en 2024.

**L'exécutif cherche à opposer salariés et retraités :
Salariés et retraités ne sont pas responsables de la dette publique
ni du déficit annoncé de la Sécurité sociale.**

Le niveau des exonérations de cotisations sociales (80 milliards d'euros en 2024), accordées par le gouvernement aux entreprises afin de baisser le « coût du travail », se traduit par un transfert d'une partie du financement de la Sécurité Sociale sur les salariés et les retraités via la CSG, la TVA et l'impôt.

D'autre part, le ralentissement de la croissance et la faiblesse des salaires et du niveau de leurs augmentations impactent sérieusement les recettes de la Sécurité Sociale. Ce constat est reconnu dans le PLFSS 2025 : « la progression de la masse salariale sur laquelle s'appuie l'essentiel des cotisations sociales a ralenti en 2024 de 3,2 %, conduisant à une dynamique moins favorable ».

Avec cet aveu, le gouvernement Barnier confirme que les politiques menées depuis des années, avec les suppressions d'emplois qualifiés dans l'industrie, la recherche, les services publics, avec une précarisation aggravée de l'emploi, un développement des bas salaires, des primes au détriment des augmentations, fragilisent structurellement les recettes de la Sécurité Sociale et le système de retraite.

Nos élites ne connaissent pas la réalité vécue des 17 millions de retraités :

- Après la revalorisation de 2 % du Smic au 1^{er} novembre, ce sont 60 % des retraités qui vont avoir une pension inférieure au Smic.
- Le niveau de retraite médian se situe autour 1 760 € par mois.
- 31 % des retraités gagnent moins de 1 000 € par mois, dont 74 % sont femmes.
- 11 % des retraités sont en situation de pauvreté, voire de misère, avec une pension en moyenne de 790 € par mois.

N'ayant pas les moyens pour se soigner,

- **700 000** retraités n'ont pas de complémentaire santé ou mutuelle,
- **1,6 million** de retraités ne se soignent plus ou peu.

Les retraités ont toutes les raisons d'agir en signant massivement la pétition unitaire (<https://chng.it/6zJ8pdyWPM>) et en agissant le 3 décembre 2024 à l'appel de l'USR-CGT 13 et des autres organisations syndicales et associations de retraités pour revendiquer :

- L'augmentation des pensions au 1^{er} janvier 2025.
- Le rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat avec, en première mesure, 10 % d'augmentation immédiatement.
- Pour les petites retraites : augmentation de 300 € du minimum contributif (MICO - régime général), du minimum garanti (MIGA - fonction publique) et de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (Aspa).
- La suppression des exonérations de cotisations aux entreprises.

NOUS DONNONS RENDEZ-VOUS A TOUS LES RETRAITÉS DES BOUCHES DU RHÔNE LE 3 DÉCEMBRE 2024 À :

- **10H30 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE A MARSEILLE**
- **10H30 DEVANT LA SOUS-PRÉFECTURE D'ARLES**

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ *J'adhère à la CGT*

Nom ➤ Prénom ➤
Adresse ➤
Code postal ➤ Ville ➤
Branche professionnelle d'origine ➤
Mail ➤ Tél. ➤

Bulletin à retourner à l' USR CGT 13 - 23 bd Charles Nédélec - 13003 Marseille

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre